

# L'accompagnement des collectivités dans le cadre du nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics

**Séminaire sur la responsabilité  
des gestionnaires publics**

---

12 juin 2024

Tifenn Bouvet, Directrice des Finances, Mairie de Cesson-Sévigné  
Pascal Le Bec, Conseiller aux décideurs locaux, DRFIP

# L' Engagement Partenarial et le régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics

▶▶ Nos missions ne changent pas : **La DGFIP reste l'Administration clé pour votre gestion financière.**

- ✓ Recouvre vos recettes
- ✓ Mets à disposition vos ressources financières qui en découlent,
- ✓ Paie vos dépenses,
- ✓ Tient vos comptes
- ✓ Gère vos bases cadastrales.

▶▶ **Les engagements partenariaux vont vous aider sur ces 5 items à :**

- ✓ Identifier vos risques , mettre en place un contrôle interne (responsabilité managériale, enjeux,...).
- ✓ Parfaire votre qualité comptable
- ✓ Mieux recouvrer plus rapidement (vos ressources) : les tiers , les moyens de paiement, prioriser les dossiers à enjeux..... Payer vos fournisseurs plus rapidement avec moins de risques ( je paye le bon fournisseur)
- ✓ Gérer vos ruptures de service avec votre SGC (PCA / PRA ) en cas d'attaque cyber
- ✓ ....

# L' Engagement Partenarial et le régime juridictionnel unifié de responsabilité des gestionnaires publics

- ❑ La réforme présente une opportunité de modernisation de l'action publique :
  - La modernisation des relations ordonnateur – comptable pour **assurer une meilleure sécurisation de la chaîne financière et budgétaire**
  - Le renforcement du pilotage par les risques et les enjeux : **la prévention des risques nécessite la mise en œuvre d'un dispositif solide et bien documenté de contrôle interne comptable et financier.**
  - Assurer une meilleure répartition des contrôles sur la base d'une analyse des risques partagée => **opportunité de repenser la temporalité des contrôles** - développer les contrôles sélectifs et à posteriori (CAP) - éviter les contrôles redondants
  
- ❑ L'offre DGFIP
  - L'engagement partenarial : une palette d'actions/outils en fonction de vos besoins, liée à la taille de vos structures gérées et de vos enjeux financiers.

## L'engagement partenarial : l'exemple de Cesson-Sévigné ( Travaux en cours)

▶ Les deux partenaires définissent en aval et ensemble leurs objectifs et contractualisent en amont leurs engagements réciproques, avec un plan d'actions.

Objectifs	Qui	Criticité	Planning
Convention de recouvrement	Ordonnateur / SGC		2024
CAP	Ordonnateur / SGC		01/2025
Démarche / Maîtrise des risques	Ordonnateur / SGC/CDL		2024-2026
Maîtrise des risques : RIB	Ordonnateur / SGC/CDL	C	Immédiat



Une démarche de co-construction



La validation de l'engagement partenarial



Le choix des thèmes à traiter

## L'engagement partenarial :

- ▶ Les deux partenaires définissent ensemble leurs objectifs et contractualisent leurs engagements réciproques (renforcer l'efficacité de la chaîne de dépense et de recette) :

### Focus sur quelques actions

**La convention de recouvrement**

**Les régies**

**La convention allégée en partenariat (CAP)**

**Le contrôle interne**

**Le conseil en matière de fiscalité**

**Le risque Cyber**

### Les objectifs :

**Sécuriser** votre (notre) chaîne de dépense et de recette

Supprimer les contrôles redondants ( maîtrise des risques)

## ▶▶ Focus sur quelques outils : la convention de recouvrement

→ Conforter le partenariat ordonnateur – comptable, en particulier pour mieux cibler les actions de recouvrement sur les créances à enjeux.

- **sécuriser** et fluidifier l'émission des titres de recettes ;
- fiabiliser les tiers ;
- optimiser le recouvrement amiable des produits locaux ;
- définir une politique conjointe de recouvrement forcé ;
- apurer régulièrement les créances et **assurer la fluidité des admissions en non-valeur**

→ Une démarche itérative :

- Le DGS/ DAF
- L'Elue aux finances , les Elus
- Le Comptable Public / Le conseiller aux décideurs locaux

## ▶▶ Focus sur quelques outils : Renforcer le contrôle des régies

→ **Sécuriser** le fonctionnement des régies.

### ☐ Engagements de la collectivité

- Renforcer les contrôles à l'occasion de l'émission des titres ;
- Effectuer des contrôles sur place périodiquement.
- Disposer d'une procédure en interne

### ☐ Engagements du comptable

- Proposer un contrôle en partenariat avec l'ordonnateur
- Apporter un soutien méthodologique à l'ordonnateur dans la mise en œuvre de ses contrôles.
- Appui et conseils aux régisseurs / Formation groupée

## ▶▶ Focus sur quelques outils : la convention Allégée en partenariat

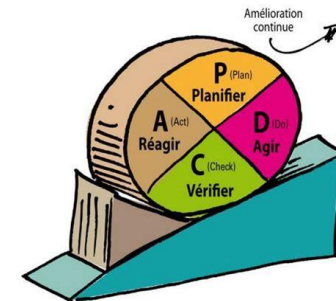
### ▶▶ Focus sur quelques outils : la convention Allégée en partenariat

#### Une chaîne de dépense « partenariale » mieux sécurisée.

Le SGC : le contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) : restitution annuelle des contrôles aux ordonnateurs. **Démarche d'amélioration continue**

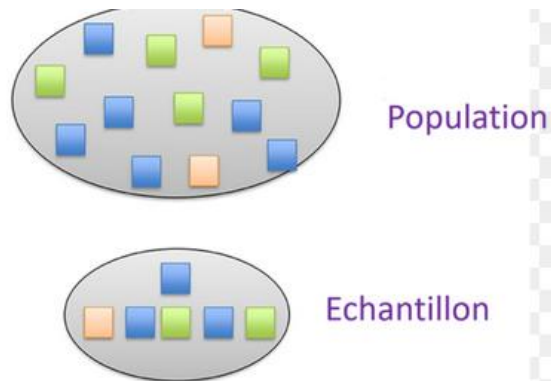
**Le contrôle allégé en partenariat (CAP) :** permet de fluidifier la chaîne de la dépense en allégeant les contrôles redondants du comptable et en validant le paiement a priori : paiement plus rapide et plus sûr et plus sécurisé.

- ✓ Signature d'une convention de CAP entre l'ordonnateur et le comptable à l'issue d'un **diagnostic partagé permettant d'évaluer la maîtrise des risques sur une chaîne de dépense.**
- ✓ Le diagnostic partagé permet à l'ordonnateur de bénéficier d'un appui gratuit de la DRFIP visant à mettre en place un contrôle interne au sein de ses services.





## Focus sur quelques outils : la convention Allégée en partenariat



**Choix du périmètre** : généralement le chapitre 011, les dépenses ; le périmètre : les résultats de nos contrôles.  
Diagnostic commun de la maîtrise des risques (ordonnateur et SGC)

**Tirage d'un échantillon aléatoire** représentatif des mandats chez l'ordonnateur et le SGC :

Engagement budgétaire, **Service fait**, délégations, PJ , liquidation, imputation....

**Diagnostic commun** des points forts et des fragilités éventuelles.

Si la qualité de l'échantillon est bonne : on peut signer la CAP avec si besoin un plan d'action sur un calendrier validé en commun : calibré suivant la criticité des risques (vérification des RIB, **démarche de contrôle interne**....)

## ▶▶ La RGP nécessite une maîtrise de ses risques

Dans une petite commune, se préparer à une meilleure gestion des risques n'implique pas de mettre en place du contrôle interne formalisé, mais de se poser les bonnes questions dans quelques secteurs où, chacun le sait, il peut y avoir des difficultés. A ces endroits-là, les processus sont-ils sécurisés, y a-t-il bien, par exemple, des traces écrites de ce qui a été décidé par les élus ?

Débuter simplement par un organigramme fonctionnel :

- Vos processus (paye, dépense, Achat.....)
- Qui fait quoi ( Délégation)
- Qui remplace ( j'ai une procédure ? )
- Qui supervise
- Qui contrôle
- Les droits applicatifs....

Je peux identifier lors de cette rédaction des risques (rémunération : création d'un nouvel agent , mise à jour des RIB,....)

## ► Focus sur quelques outils : le conseil (en amont) en matière de TVA

La diversification croissante des activités des collectivités locales dans le domaine concurrentiel et commercial implique qu'elles soient directement concernées par la taxe à la valeur ajoutée (TVA).

Le CDL assure des fonctions d'information et d'alerte dans le domaine de la TVA. Le CDL est l'interlocuteur de proximité des collectivités pour une meilleure sécurisation juridique des opérations souvent complexes et **dont l'enjeu financier est important.**

### Rescrit



### Atelier sur la TVA des Opérations Immobilières

Direction Régionale des Finances publiques 35  
Conseiller aux décideurs locaux



/ Ville de XXXX  
le 15/04/2024

# ► Focus sur quelques outils : le plan de continuité d'activité Cyber pour vos dépenses et rémunérations

## Axe 5 : Prévention du risque cyber

### Action 5.1 : Plan de continuité d'activité (PCA) financier.

#### Descriptif de l'action et contexte

Dans un contexte de recrudescence, de sophistication de la menace : la cyber sécurité est un enjeu majeur pour les collectivités et établissements publics, régulièrement ciblées par les attaquants.

La menace cyber n'épargne aucune structure, et peut entraîner de lourdes conséquences (interruption de service pendant plusieurs jours ou semaines, fuite de données etc.) tant pour l'entité qu'elle représente que pour ses parties prenantes (administrés, autres administrations, État...).

#### Objectifs

- Assurer sur cette période le paiement de vos fournisseurs et de votre personnel.

#### Démarche méthodologique

Organisation d'un exercice de PCA sur table



Merci de votre attention